



PETITION

DANGER SUR NOTRE CONTRAT PREVOYANCE

Aujourd'hui, nous, enseignants du privé sous-contrat, bénéficions d'un contrat prévoyance depuis 2012 qui nous assure un complément de salaire de 95% du salaire de référence lorsque nous sommes en CMO, CLM ou CLD. Nous sommes prélevés de 0.2% sur nos fiches de paie. Les établissements versent, quant à eux, 1.05%.

Un régime se met en place dans la fonction publique (JO du 3 janvier 2024) et en tant qu'agents de droit public nous sommes concernés. La FGF (FO fonction publique) n'a pas signé cet accord, mais tous les autres syndicats représentatifs du public ont signé (FSU, UNSA, CGT, CFDT, CGC, SUD solidaires).

Le premier volet doit se mettre en place courant 2024.

Nous, enseignants du privé sous-contrat, serions les grands perdants : exemple en CLM (durée 3 ans dont un an à plein traitement) on passerait de 95% les deux dernières années à 60%.

NOUS EXIGEONS DE GARDER NOTRE CONTRAT ACTUEL !

NON A LA BAISSSE DE NOS DROITS !

NOM	PRENOM	LIEU ETABLISSEMENT	SIGNATURE

Merci d'envoyer le scan des fiches signées à : secretariat@fo-enseignement-privé.org